

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Marsan  
du mardi 13 janvier 2026 à 9h au jeudi 12 février 2026 à 17h inclus**

Par arrêté n°2025-005 en date du 19/12/2025, affiché au siège de la 3CAG et à la mairie de Marsan, le Président a informé la population des modalités de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Marsan.

## Commissaire enquêtrice

Par décision n° E25000141/64 en date du 17/12/2025, Monsieur le vice-président du tribunal administratif de Pau a désigné Monsieur Jean-Jacques GUICHARD, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Michel BABOU, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

## Dates de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du mardi 13 janvier 2026 à 9h au jeudi 12 février 2026 à 17h inclus, soit durant 31 jours consécutifs.

## Consultation du dossier d'enquête publique

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier :

- à la mairie de Marsan (151 rue Pierre-de-Montesquiou 32270 Marsan), aux heures habituelles d'ouverture à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- au siège de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone -3CAG (53 Boulevard du Nord 32200 Gimont), du lundi au vendredi de 8h30 - 12h30 et de 13h30 - 17h ; le mercredi de 8h30 - 12h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le registre numérique dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-marsan>

## Observations du public

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à la commissaire enquêtrice durant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Marsan et au siège de la 3CAG ;

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de la 3CAG, à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur - projet de PLU de Marsan – Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone - 53 Boulevard du Nord 32200 Gimont » ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-marsan>

## Permanence du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites et orales à la mairie de Marsan 151 rue Pierre-de-Montesquiou 32270 Marsan :

- le mardi 13 janvier 2026 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 17 janvier 2026 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 30 janvier 2026 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 12 février 2026 de 14h00 à 17h00.

## Rapport et conclusion

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes ainsi qu'à la Mairie de Marsan, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Ils seront également consultables sur le site internet de la 3CAG à l'adresse suivante : [www.3cag.fr](http://www.3cag.fr). L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

## Décision

Le projet d'élaboration du plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.